

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 1 (1856)
Heft: 14

Buchbesprechung: Science de l'état-major [Jules de Hardegg]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

retraite de la position de Lamperswyl que ne motivait pas suffisamment la situation de l'aile gauche prise dans son ensemble. (A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE.

Science de l'état-major, par J. de H., général et premier aide-de-camp de S. M. le roi de Wurtemberg; traduction par D. Dekeuwer, capitaine d'état-major belge. — Paris, C. Reinwald, 1856.

L'état-major d'une armée étant le cerveau de cette armée, le centre où aboutissent et d'où partent tous les fils qui font mouvoir l'ensemble de la machine, il en résulte que l'état-major a des fonctions des plus complexes et que sa sphère d'activité est presque illimitée. Aussi la *science* de l'état-major, si tant est qu'on peut l'appeler science, est-elle une des plus générales et des plus étendues. Ses ramifications sont aussi nombreuses que les opérations militaires sont diverses.

S'agit-il d'opérations autour de places fortes, ou de passages de fleuves, etc., l'état-major a besoin de connaissances techniques et par conséquent du secours des sciences mathématiques et naturelles, avec leurs applications.

S'agit-il de dresser un plan stratégique, l'état-major a besoin, en première ligne, de connaître son ennemi, dans son passé et dans son présent, dans sa population et dans son territoire, etc.; il doit par conséquent appeler à son aide toutes les ressources d'investigation que lui fournissent l'histoire, la géographie, le droit public, l'économie politique, etc. et les sciences qui s'y rattachent.

S'agit-il de préparatifs d'opérations tactiques, l'état-major a besoin de connaissances spéciales en matière de topographie, de langues étrangères, de statistique, tenue de registres, comptabilité, etc.

S'agit-il de la conduite même de l'action, l'état-major doit posséder toutes les connaissances tactiques et spécialement militaires des officiers de troupe.

S'agit-il enfin de tenir le journal des opérations, de rédiger des rapports publics, ordres du jour, proclamations ou autres travaux de bureau qui ne peuvent être abandonnés à de simples secrétaires, il faut que l'officier d'état-major, quittant l'épée pour la plume, ait suffisamment de culture littéraire pour n'être pas arrêté trop longtemps à cette besogne, qui est presque toujours pressante.

Ainsi la science de l'état-major touche à tout et se trouve presque sans limites. Par cette raison même elle n'est pas à proprement parler une *science*, mais un assemblage de sciences diverses n'ayant d'autre unité que l'instrument qui l'applique, savoir l'officier d'état-major. Par cette même raison est-il difficile ou même impossible de rencontrer, dans quelque pays que ce soit, un officier d'état-major parfaitement capable; dans toutes les armées du monde c'est le corps le plus décrié et auquel on jette le plus vite la pierre; car il a trop de faces pour n'en pas offrir quelques-unes de faibles par où on le bat en brèche. Tel corps d'état-major est trop scientifique et peu pratique; tel autre est le contraire; tel autre est trop fringant, tel autre trop bourgeois, tel trop *troupier*, tel trop pédagogue, etc., etc. Ces divers reproches répondent en effet à autant d'exigences réelles.

Le livre cité plus haut réunit ces diverses exigences, les classe, les agence les unes aux autres, les groupe, puis les divise et subdivise pour les présenter avec toutes les formes d'une science commode à l'étude. Ce livre est un vrai résumé encyclopédique des sciences militaires; il n'est pas la science elle-même, mais seulement l'esquisse, le squelette d'un cours donné par le général de Hardegg à de jeunes officiers wurtembergeois; il renferme les indications de ce qu'il faut savoir, plutôt que le développement des objets d'études eux-mêmes; l'on y reconnaît un esprit qui a autant observé que réfléchi, et qui est secondé par une forte érudition. Quoique étant une simple esquisse, ce livre ne contient pas moins de 350 pages environ, exposant par courts alinéas et en style aphoristique toutes les matières qui appartiennent à l'état-major général.

En France on trouverait ce genre d'écrit un peu systématique dans son ensemble et dans ses définitions; mais en Allemagne un tel travail n'a rien d'exceptionnel; il est dans les mœurs de cette nation, qui remonte immédiatement des faits à leur cause et de l'analyse à la synthèse.

En Suisse, où le militaire doit être essentiellement pratique, le livre de M. le général de Hardegg ne peut avoir l'utilité qu'il aurait pour une armée permanente. Il élargit trop notre horizon d'études, en présentant comme objets scientifiques et par conséquent quelque peu redoutables des choses que nous avons l'habitude d'abandonner au simple bon sens de l'officier. Il y a, sur toute espèce de matières, tant de points communs entre le bon sens pratique et la science méthodique que, quand on ne peut approfondir celle-ci il vaut mieux s'en tenir purement à celui-là. C'est ce que nous sommes obligés de faire en Suisse, vu le peu de temps que nos officiers, et particulièrement ceux d'état-major, peuvent consacrer aux études militaires.

L'ouvrage de M. de Hardegg a cependant de grands avantages. Il peut stimuler le zèle des officiers désireux de s'instruire, sans cependant les décourager par la grandeur de la tâche, attendu que sa classification fournit les moyens de séparer les branches spéciales qui forment l'ensemble de la science de l'état-major. Par ce moyen le lecteur peut constater les lacunes de son instruction et se diriger clairement dans l'étude des spécialités mises en évidence. Un des principaux mérites de ce livre est la partie qui renferme la *littérature militaire*; on y trouve, bien classés, tous les principaux renseignements bibliographiques dont on peut avoir besoin pour des recherches étendues. Les renseignements, entr'autres, sur l'organisation des armées, sur les cartes topographiques et atlas, sur la division des travaux de bureaux, renferment des indications précieuses; le chapitre final: *Idéal de l'organisation de l'état-major en temps de paix*, nous fournira l'occasion de revenir sur cet intéressant ouvrage.

Voici, en attendant, et pour faire connaissance avec son contenu, l'énumération des chapitres qu'il contient. L'ouvrage est divisé en 4 parties et 21 chapitres:

Introduction. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS DE L'ACTIVITÉ DE L'ÉTAT-MAJOR. — *Chapitre I.* Destination de l'état-major et revue des connaissances qui

lui sont nécessaires. — *Chap. II.* Exigences individuelles pour les officiers d'état-major. — *Chap. III.* Connaissance de l'organisation des armées. — *Chap. IV.* Relations du droit des gens dans la guerre.

SECONDE PARTIE. — SUBSTANCE DE L'ACTIVITÉ DE L'ÉTAT-MAJOR. — *Chap. V.* Connaissance du terrain. — *Chap. VI.* Connaissance de l'ennemi. — *Chap. VII.* Préparation du théâtre de guerre. — *Chap. VIII.* Projet d'un plan de guerre. — *Chap. IX.* Mobilisation de l'armée. — *Chap. X.* Positions de repos. — *Chap. XI.* Marches. — *Chap. XII.* Combats. — *Chap. XIII.* Entretien. — *Chap. XIV.* Travaux techniques en campagne. — *Chap. XV.* Evénements de guerre particuliers.

TROISIÈME PARTIE. — FORME DE L'ACTIVITÉ DE L'ÉTAT-MAJOR. — *Chapitre XVI.* Subdivision de l'état-major général. — *Chap. XVII.* Transmission des ordres. — *Chap. XVIII.* Service du bureau. — *Chap. XIX.* Service extérieur.

QUATRIÈME PARTIE. — OCCUPATION DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL EN TEMPS DE PAIX. — *Chap. XX.* Nécessité d'une préparation soignée de l'état-major en temps de paix. — *Chap. XXI.* Idéal de l'organisation de l'état-major général en temps de paix.

NOUVELLES DES CANTONS.

Argovie. — M. le major fédéral Schædler, instructeur d'artillerie, a été nommé instructeur-chef de l'infanterie dans le canton d'Argovie, en remplacement de M. le lieutenant-colonel Gehret, actuellement lieut.-col. au service de France, dans le régiment Meyer.

Neuchâtel. — Les officiers des montagnes ont fait une pétition pour demander que leurs troupes, en cas de guerre contre la Prusse, soient placés à l'avant-garde des troupes fédérales. Les officiers du Val-de-Travers, tout en se joignant aux sentiments qui ont dicté cette adresse, pensent avec justesse, qu'il doit être laissé à l'autorité militaire de désigner, d'après les circonstances et les exigences tactiques, le choix des troupes à employer.

Genève. — Le corps d'officiers genevois se réunira, le 13 décembre, pour un banquet auquel tous les officiers sont invités à prendre part et qui ne manquera pas d'être intéressant.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a fait les nominations d'officiers suivantes:

Du 12 novembre 1856, M. *Meylan*, Pierre-Etienne, au Lieu, lieutenant de mousquetaires n° 1 d'élite du 5^e arrondissement. M. *Vallotton*, Jules, à Vallorbes, 1^{er} sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 d'élite du 5^e arrondissement. M. *Jan*, Paul-Samson-Louis, à Chatillens, lieutenant de chasseurs de gauche n° 2 de réserve du 1^{er} arrondissement. M. *Monod*, Jean-Frédéric, à Echichens, 2^d sous-lieut. de mousquetaires n° 3 de réserve du 7^e arrondissement. — Du 13 dit, M. *Bardel*, Charles, à Yverdon, capitaine de chasseur de droite d'élite du 6^e arrondissement. — Du 15, M. *Ormont*, Louis-Michel, à Vevey, quartier-maitre du bataillon d'élite du 7^e arrondissement. M. *Perey*, François, à Cossonay, lieutenant de mousquetaires n° 4 de réserve du 7^e arrondissement. — Du 24, M. *Bovey*, Denis, à Treycovagnes, capitaine de mousquetaires n° 3 d'élite du 6^e arrondissement. — Du 27, M. *Feller*, Charles, à Orbe, 2^d sous-lieut. de carabiniers n° 7 d'élite. M. *Spengler*, Jean-Jules, à Valeyres-sous-Rances, 2^d sous-lieutenant de carabiniers n° 5 d'élite. M. *Vuagniaux*, Jean-Daniel, à Vucherens, lieutenant de mousquetaires n° 2 de réserve du 1^{er} arrondissement. M. *Morin*, Jean-George-Charles, à Lausanne, lieutenant de mousquetaires n° 2 d'élite du 7^e arrond. M. *Jaumin*, Samuel, à Cudrefin, lieutenant de mousquetaires n° 1 d'élite du 8^e arrondissement.

— Nous avons reçu de M. le major de Mandrot une lettre relevant quelques erreurs de détail de notre article sur l'armée prussienne.
